

FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT DU CHER

2 rue Porte Jaune – 18001 BOURGES CEDEX

SIRET : 775 021 355 00018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre association, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

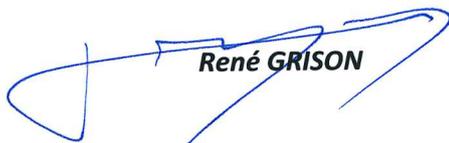
III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Vierzon, le 11 août 2016,

Le commissaire aux comptes


René GRISON

Bilan actif

ASS Féd. Fr. du Bâtiment Dép. du Cher

N° SIRET : 77502135500018
 Au : 31/12/2015

RENÉ GRISON
 EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ
 COMMISSAIRE AUX COMPTES DE SOCIÉTÉS

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Actif		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31/12/2014
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires			
		Fonds commercial (1)			
	Immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles			
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		TOTAL			
	Immobilisations financières ²⁾	Terrains			
		Constructions	288 666	286 130	2 535
Inst. techniques, mat. out. industriels		74 269	66 989	7 279	10 248
Autres immobilisations corporelles		33 219		33 219	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	396 154	353 120	43 034	14 199
	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	457		457	457
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL	457		457	457
Total de l'actif immobilisé		396 612	353 120	43 491	14 656
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises				
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances ³⁾	Clients et comptes rattachés	13 821	9 421	4 400	4 616
	Autres créances	63 825		63 825	99 800
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	77 647	9 421	68 226	104 417
Divers	Valeurs mobilières de placement	234 075		234 075	383 330
	(dont actions propres :)				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	595 734		595 734	457 043
	TOTAL	829 809		829 809	840 374
Charges constatées d'avance					
Total de l'actif circulant		907 457	9 421	898 035	944 791
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écart de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		1 304 069	362 541	941 527	959 447
Renvois :					
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients		

Compte de résultat

ASS Féd. Fr. du Bâtiment Dép. du Cher

RENÉ GRISON
EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ
COMMISSAIRE AUX CONTRÔLES DE SOCIÉTÉS

Périodes 01/01/2014 31/12/2014 Durées 12 mois
01/01/2015 31/12/2015 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services			255 672	240 693
	Chiffre d'affaires net			255 672	240 693
	Production stockée				
Produits d'exploitation	production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			52 525	85 605
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			16 491	31 706
	Autres produits				
	Total			324 689	358 005
Charges d'exploitation	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			124 102	144 695
	Impôts, taxes et versements assimilés			5 437	7 222
	Salaires et traitements			150 550	140 156
	Charges sociales			66 196	60 063
	Dotations · sur immobilisations amortissements			4 384	6 736
	d'exploitation · sur actif circulant provisions			1 087	3 462
Autres charges			5 839	1 586	
	Total			357 597	363 923
	Résultat d'exploitation	A		-32 908	-5 918
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			11 055	3 491
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total			11 055	3 491
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total				
	Résultat financier	D		11 055	3 491
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		-21 853	-2 427

Compte de résultat

ASS Féd. Fr. du Bâtiment Dép. du Cher

RENÉ GRISON
EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES DE SOCIÉTÉS

Périodes 01/01/2014 31/12/2014 Durées 12 mois
01/01/2015 31/12/2015 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 370	0
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	5 370	0
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	241	16
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	241	16
Résultat exceptionnel		F	-16
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	1 534
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-21 832	-3 977
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



RENÉ GRISON
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES DE SOCIÉTÉS

FFB Département du Cher

Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31.12.2015
Montants exprimés en EUR

FFB Département du Cher

JM

RENÉ GRISON
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES DE SOCIÉTÉS

Table des matières

1	Faits majeurs	3
1.1	Evènements principaux de l'exercice	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
2	Informations relatives au bilan	4
2.1	Actif	4
2.1.1	Immobilisations corporelles	4
2.1.2	Créances	4
2.2	Passif	5
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	5
3	Informations relatives au compte de résultat	6
3.1	Aucune information sur le compte de résultat	6
4	Autres informations	7
4.1	Effectif moyen	7

RENÉ GRISON
EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES DE SOCIÉTÉS

1 **Faits majeurs**

1.1 **Evènements principaux de l'exercice**

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Début des travaux de rénovation du siège (immobilisations en cours au 31/12/2015).

1.2 **Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Des immobilisations sont valorisées à leur coût historique.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.1.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	8 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans

2.1.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

RENÉ GRISON
 EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ
 COMMISSAIRE AUX COMPTES DE SOCIÉTÉS

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	2014	+	-	2015
Report à nouveau	909 789		(-) 3 977	905 812
Résultat	(-) 3 977	3 977	(-) 21 832	(-) 21 832
Total	905 812	3 977	(-) 25 809	883 980

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Aucune information sur le compte de résultat

RENÉ GRISON
EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES DE SOCIÉTÉS

RENÉ GRISON
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES DE SOCIÉTÉS

4 Autres informations

4.1 Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	2
Total	4

FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT DU CHER

2 rue Porte Jaune – 18001 BOURGES CEDEX

SIRET : 775 021 355 00018

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Fait à Vierzon, le 11 août 2016,

Le commissaire aux comptes

René GRISON

